

## Conseil municipal du 9 février 2015

Le lundi neuf février deux mille quinze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres du conseil municipal étaient présents sauf : Mme Christine LAGARDE, absente excusée, procuration à M. Roland DEMESMAY ; M. Rémy LUCAS, absent excusé, procuration à Mme Françoise BERNARD.

La séance est ouverte à 20h00.

Mme Stéphanie LECOT a été élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 6 janvier 2015 est validé comme tel.

En préambule, le Maire donne la parole à Monsieur ETEVENON, habitant de la commune, souhaitant des éclaircissements concernant la location de la Maison des Loups. Madame BERNARD, Adjointe au Maire, explique que la salle sera bientôt de nouveau disponible à la location, dès l'installation du dispositif de mesure du bruit et d'éventuelles retouches au règlement intérieur.

### Subvention de fonctionnement aux associations et à la coopérative scolaire.

Madame BERNARD donne la liste des associations ayant déposé un dossier de demande de subvention. Elle rappelle que la commune peut octroyer ces aides aux associations locales et nationales. Ces sommes sont un moyen de souligner l'engagement associatif des Boussiérois. Sur proposition du Maire, il est décidé d'échelonner les montants de la manière suivante : 30 euros, 100 euros, 160 euros et 300 euros.

Les associations peuvent prétendre, en outre, à des subventions exceptionnelles étudiées au cas par cas selon leur projet.

Il en ressort le tableau suivant :

|                                  | Subvention de fonctionnement               | demande exceptionnelle                 |
|----------------------------------|--------------------------------------------|----------------------------------------|
| Association « Les Richets »      | 300 €                                      |                                        |
| U.S. Doubs et Loue               | 160 € + 700 € (électricité)                |                                        |
| Amicale Sapeurs Pompiers         | 160 €                                      |                                        |
| Entre souris et tchat            | 160 €                                      | 450 € (achat de matériel informatique) |
| Musikaloup                       | 160 €                                      |                                        |
| Donneurs de Sang                 | 100 €                                      |                                        |
| Anciens Combattants              | 100 €                                      |                                        |
| US Torpes-Boussières             | 100 €                                      | 700 € (achat table de ping-pong)       |
| Ligue contre le cancer           | 30 €                                       |                                        |
| Banque Alimentaire               | 30 €                                       |                                        |
| Prévention routière              | 30 €                                       |                                        |
| Transhepate                      | 30 €                                       |                                        |
| Bibliothèque du CHUR de Besançon | 30 €                                       |                                        |
| La ronde de l'espoir             | 30 €                                       |                                        |
| APE                              | Gratuité de la deuxième location de la MDL |                                        |
| <b>Total (Associations)</b>      | <b>3 270,00 €</b>                          |                                        |
| Coopérative scolaire             | 16 € par élève                             |                                        |
| <b>Total</b>                     | <b>5 500,00 €</b>                          |                                        |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité le montant des subventions pour l'année 2015. M. Roland DEMESMAY, n'a pas participé au vote.

### **Budgets Primitifs : débat d'orientation budgétaire**

#### **Budget eau**

La section de fonctionnement du budget eau 2014 est déficitaire. Pour rappel, les estimations tablaient sur une vente de 45 000 m<sup>3</sup> d'eau, or seulement 39 000 m<sup>3</sup> ont été vendus. Le Maire explique ce déséquilibre par quatre facteurs conjoncturels exceptionnels qui, cumulés, ont faussé les prévisions :

- un été médiocre et pluvieux,
- une surfacturation de 6 000 euros d'électricité,
- des pannes de compteurs,
- baisse des consommations (point positif !).

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement pour le BP 2015, il est envisagé une augmentation de 5 centimes d'euro du m<sup>3</sup> d'eau vendu.

#### **Budget assainissement**

Le budget assainissement ne soulève pas de remarques particulières. Il est envisagé pour 2015 une baisse de 15 centimes du m<sup>3</sup> d'assainissement vendu.

#### **Budget général**

Le maire expose les principales orientations budgétaires pour 2015 :

- Loi Handicap : frais relatifs à l'élaboration obligatoire d'un « agenda d'accessibilité programmé ». Il s'agit de recenser les travaux nécessaires pour rendre les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public accessibles à tous selon les normes en vigueur. La commune prévoit de recourir aux services de la CAGB qui facture la prestation. Un montant de 10 000 euros est budgétisé.
- Alimentation en gaz de ville des deux écoles pour un coût estimé à 25 000 euros.
- Sécurité routière : mise en place d'un plateau ralentisseur et signalétique verticale lumineuse à l'entrée de la commune en venant de Thoraise : 20 000 euros seront budgétés
- Réhabilitation de la cure : étude de faisabilité par un architecte avec plusieurs scénarios : budget de 10 000 euros.
- Tranche n°2 de la Maison des Loups : 5 000 euros d'étude de faisabilité et acquisition d'un limiteur sonore pour 2 500 euros.
- Réhabilitation des douches des vestiaires du foot : 15 000 euros
- Logiciel de gestion du cimetière communal : 1 400 euros
- Réhabilitation de la signalétique « mairie » : 2 500 euros
- Mobilier écoles : 1 500 euros
- Renouvellement du matériel informatique de la mairie et de la bibliothèque : 3 500 euros

Le Maire explique aux conseillers que la marge d'autofinancement se situait en 2014 à environ 108 000 euros.

Pour 2015 l'autofinancement est fortement en baisse par rapport aux exercices précédents car de nouvelles dépenses pèsent sur la section de fonctionnement : financement des TAP, fin de la gratuité des autorisations de droit des sols (permis de construire...) , suppression de la taxe d'électricité (12 000 euros en moins) et surtout baisse des dotations de l'Etat. Il précise que la baisse des dotations de l'Etat n'est pas ponctuelle mais s'étalera jusqu'en 2017. L'Association

des Maires de France prévoit qu'en 2017 les dotations seront inférieures de 50 % par rapport aux dotations de 2013.

#### **BP assainissement : fixation de la durée d'amortissement d'un bien**

Le Maire expose que dans les budgets en nomenclature comptable M 49, les dépenses d'investissement doivent s'amortir. Pour l'année 2014, il convient d'amortir l'achat d'une serrure pour un montant de 549.24 €.

Le Maire propose de l'amortir sur une durée d'un an à compter de 2015.

L'exposé du maire entendu le conseil municipal, après en en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité**.

#### **Lotissement du stade : attribution de la parcelle n°18 (promesse de vente)**

Monsieur DEMESMAY Roland, Adjoint à l'urbanisme, annonce l'annulation d'une promesse de vente concernant la parcelle n°18. Six parcelles sont encore en vente.

#### **Bail de location de l'atelier de distillation**

Le Maire expose que le bail de location de l'atelier de distillation est arrivé à échéance.

Il propose de renouveler le bail pour une période de 3 ans. Il rappelle que le loyer annuel avait été fixé à 50 € et propose de le maintenir.

Le Maire donne lecture du nouveau bail annexé à la présente.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et charge le Maire d'établir le bail de location correspondant qui commencera à courir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

#### **ONF : assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2014-2015**

M. Bernard BONNOT, président de la commission bois et forêt, expose que suite aux propositions de l'ONF il y a lieu de prévoir pour la campagne 2015-2016 des travaux de fonctionnement ainsi que des travaux d'investissement.

En fonctionnement l'ONF prévoit des travaux d'entretien avec « peignage et arrachage des ronces », « du dégagement manuel en plein de plantation avec maintien du gainage et dégagement de semis naturels » ainsi que la fourniture et pose de plaques de parcelle en plastique le tout pour un devis de 2 330.94 €.

En investissement la campagne 2015-2016 prévoit sur les parcelles n°4 et 5 situées au bois de Blâme du martelage, du cubage et l'exploitation des bois.

Le conseil, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** cette campagne de travaux.

#### **Autorisations du Droit des Sols : mutualisation de l'instruction avec la CAGB**

Monsieur DEMESMAY intervient au sujet de l'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire, certificats urbanisme, déclarations préalables..).

Au 30 juin 2015, la mission d'instruction des permis de construire, gratuite, confiée aux directions départementales des territoires cessera. Il s'agit donc de trouver des solutions pour pallier cet arrêt et de maintenir une garantie juridique pour ces actes.

Les communes disposent de 3 moyens pour y parvenir :

- appel à des prestataires privés,
- formation des personnels en interne,
- mutualisation des services avec la ville de Besançon et la CAGB, moyennant finances.

A l'unanimité, le conseil se prononce pour la mutualisation des services d'instruction des autorisations de droit des sols. En effet, les services de la Ville de Besançon et la CAGB offrent les conditions optimales de qualité de service. Les coûts seront connus et examinés lors de la prochaine séance du conseil.

### **Convention de fourrière avec la SPA de Besançon**

Le Maire expose qu'il convient d'établir une convention avec la SPA de Besançon afin de pouvoir accueillir les chiens en état de divagation sur la commune. Il appartient à la commune de les capturer et de les transporter à la fourrière. La SPA se charge de rechercher les propriétaires, assure la surveillance sanitaire et au besoin pratique l'euthanasie conformément à la législation en vigueur en cette matière.

La participation financière annuelle est fixée à 0.35 € par habitant, soit 386.75 € pour l'année 2015. Le maire donne lecture de ladite convention.

Lecture entendue le conseil municipal, après en en avoir délibéré, accepte à l'unanimité et autorise le Maire à signer la convention correspondante.

### **Convention relative au groupement de commande entre la commune de Serre-les-Sapins et d'autres communes membres du Grand Besançon pour l'élaboration Ad'Ap**

#### **I. Contexte**

La Loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, dite « Loi handicap » place au cœur de son dispositif l'accessibilité du cadre bâti et des services à toutes les personnes handicapées.

Le décret n° 2006-555 du 17 mai 2006 a fixé un délai de 10 ans pour la mise en conformité des Établissements Recevant du Public (ERP). Cette mise en conformité devant donc être effective avant le 1er janvier 2015.

Pour répondre au retard pris par de nombreux Maîtres d'Ouvrages dans la réalisation des travaux, le gouvernement a mis en place par voie d'Ordonnance N° 2014-1090 datée du 26 septembre 2014 l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Ce dispositif s'impose à tout Maître d'Ouvrage et/ou exploitant dont le patrimoine d'ERP ne répond pas au 31 décembre 2014 aux exigences d'accessibilité définies à l'article L.111-7-3 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le dépôt de l'Ad'AP auprès de l'Autorité Administrative (Préfecture ou Mairie selon les cas) devra intervenir dans un délai de 12 mois à compter du 26 septembre 2014.

Afin d'optimiser leurs achats, de contribuer à la maîtrise de leurs budgets et de bénéficier de l'expertise administrative et technique de la commune de Serre-Les-Sapins, plusieurs communes membres du Grand Besançon ont décidé de regrouper leurs commandes concernant le recrutement d'un bureau d'études spécialisé en accessibilité pour l'élaboration des Ad'Ap.

La mission confiée au bureau d'études, se décomposera en 3 phases :

- Remise à jour du diagnostic d'accessibilité réalisé précédemment (prise en compte des travaux effectués, des nouvelles normes,...)

- Définition de la stratégie de mise en accessibilité et des dérogations à envisager
- Formalisation du dossier d'Ad'Ap

## **II. Convention**

Par la présente convention, en application de l'article 8 du code des marchés publics, la commune de Serre-les-Sapins et plusieurs communes membres du Grand Besançon : conviennent de se grouper pour constituer un groupement de commande en vue de passer un marché d'élaboration des Ad'Ap.

Le marché sera passé sous forme de procédure adaptée, pour un montant estimé à 180 000 € HT. Chaque commune devra payer le prestataire en fonction du montant qui la concerne, soit d'après l'estimation environ 2,90€/habitants. Le prix définitif ainsi que la répartition par commune sera transmis par le coordonnateur à chaque membre du groupement après notification de l'attribution du marché.

Le groupement de commandes est constitué pour la durée de la procédure, jusqu'à l'acceptation des Ad'Ap par la Préfecture.

Le coordonnateur du groupement est la commune de Serre-les-Sapins, appuyée par les services du Grand Besançon et la mission accessibilité du CCAS de Besançon. Cette mission ne donne pas lieu à rémunération.

Les principales missions assurées par le coordonnateur sont les suivantes : recensement des besoins des membres du groupement, détermination de la procédure de passation applicable, élaboration du DCE, analyse des candidatures et des offres, signature et notification du marché au titulaire.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve les termes de la convention de groupement de commande relative à l'élaboration d'un Ad'Ap,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires,
- autorise le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement de commande.

## **Questions diverses.**

### **Sécurisation entrée village CPI**

Le Maire rend compte de la réunion organisée le 19 février 2015 concernant la sécurisation de l'entrée du village et du centre d'intervention. Des aménagements sont prévus : pose de signalétique lumineuse et plateau ralentisseur. Monsieur BONNOT Bernard intervenant au titre de chef de centre explique la position du SDIS concernant ces travaux et l'absence d'un de ses membres à cette réunion : la sécurisation de la voirie ne rentre pas dans les compétences du SDIS.

### **Travaux de la Cure**

Monsieur LHOMMÉE, architecte a proposé trois scénarii pour la réhabilitation de la cure. Le conseil demande un approfondissement des travaux ainsi que des estimations financières.

### **Marchés de producteurs**

La commune avait fait des démarches pour la mise en place d'un marché de producteurs locaux. Ce jour, elle apprend l'ouverture prochaine d'un magasin proposant ce type de

produits par l'entreprise Presta Découpe Viande. Afin d'éviter une concurrence entre deux projets similaires, de facto, la mairie interrompt ses investigations.

**La séance est levée à 23 heures 15.**